

Le Conseil canadien d'orthoptique donne l'examen écrit (et les examens pratique et oral si l'examen écrit est réussi) sur les lieux du congrès annuel de la Société canadienne d'ophtalmologie, examens qui mènent au certificat d'orthoptiste. Ce certificat est nécessaire à l'exercice de l'orthoptique au Canada. Seules les demandes pour passer l'examen de certification provenant d'orthoptistes originaires d'un pays où l'orthoptique est une profession réglementée et qui peuvent fournir une attestation de bonne réputation obtenue auprès d'autorités compétentes seront acceptées. Les attestations provenant d'anciens employeurs ne sont pas suffisantes.

Si vous détenez un certificat américain ou britannique, vous pourrez fort probablement passer l'examen de certification sans avoir à suivre une formation dans un centre de formation canadien, à la condition de détenir un diplôme universitaire en plus de votre certificat d'orthoptiste.

Le Programme d'intégration francophone des orthoptistes (PIFO) est destiné aux orthoptistes formés en France. Le PIFO offre la formation nécessaire en français pour préparer les orthoptistes formés en France à l'examen de certification canadien.

Si vous venez d'un pays (autre que les États-Unis, la Grande-Bretagne ou la France) où l'orthoptique est une profession réglementée, vous devez soumettre les documents suivants :

1. Diplôme de baccalauréat délivré par une université ou un collège, selon le cas
2. Preuve de formation en orthoptique d'une durée minimale de 24 mois
3. Certificat d'orthoptiste.

Le candidat doit être en règle avec le conseil, l'organisme ou l'université qui a délivré le certificat d'origine. Si ces documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, ils doivent être traduits en français ou en anglais et être authentifiés. Dans certains cas, on demandera au candidat d'avoir recours à un service d'authentification de documents. Le candidat doit aussi fournir une preuve de ses compétences langagières en anglais (en déposant par exemple ses résultats TOEFL ou IELTS). Ces documents seront passés en revue et, s'ils sont jugés acceptables, le candidat recevra une lettre d'admissibilité en vue de son admission dans un centre de formation agréé du Canada. Le Conseil canadien d'orthoptique ne « placera » pas les candidats; c'est à eux de déposer une demande d'admission au centre de formation orthoptique de leur choix en présentant la lettre d'admissibilité. S'il est accepté par le centre de formation, le candidat devra étudier pendant une période minimale de six mois (jusqu'à ce qu'il soit jugé prêt à passer les examens).

Si vous venez d'un pays où l'orthoptique n'est pas une profession réglementée, ou si vous avez une formation dans un domaine ophtalmologique connexe, vous pouvez déposer directement une demande d'admission dans un centre de formation orthoptique du Canada pour la période complète de formation de 24 mois. Vous devrez vous conformer aux exigences d'admission du centre en question.

Centres de formation :

Darren Oystrek
Sciences de la vision clinique
Université Dalhousie
IWK Health Centre
5850, av. University
C.P. 9700
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3G9
<http://cvs.healthprofessions.dal.ca/>

Jocelyn Zurevinsky
Orthoptic Clinic-Eye Care Centre
Saskatoon City Hospital
701, rue Queen
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 0M7
Site Web : www.orthoptics.ca

Christy Gilligson
Orthoptic Service
BC Children's Hospital
4480, rue Oak
Vancouver (C.-B.) V6H 3V4
Courriel : Cgilligson@cw.bc.ca
Site Web : <http://www.ophtalmology.ubc.ca/facilities/bcch.html>

Programme d'intégration :

Programme d'intégration francophone des orthoptistes (PIFO)
Stéphanie Oglietti
Directrice
Hôpital de Montréal pour enfants, D-166
2300, rue Tupper
Montréal (Québec) H3H 1P3
soglietti@yahoo.ca